

Comptes nationaux des administrations publiques - année 2010

Compléments à l'information rapide n° 81 du 31 mars 2011



En 2010, le déficit atteint 7,0 % du PIB, la dette notifiée 81,7 % du PIB

Avertissement : chaque année, l'INSEE publie une première évaluation des comptes nationaux des administrations publiques sur l'année écoulée, correspondant à celle réalisée pour la notification à la Commission européenne des ratios de dette et de déficit publics. Les données sont susceptibles d'être modifiées à l'occasion de la publication, le 13 mai 2011, du compte de la Nation provisoire 2010.

Cette année, les modifications intégreront notamment l'impact du changement de base des comptes nationaux. Le compte des administrations publiques présenté ici a été construit dans le cadre de la base 2005, qui succède à la base 2000 et qui sera publiée le 13 mai prochain. Il prend donc déjà en compte des changements réalisés à l'occasion du passage à la base 2005 (voir encadré).

En revanche, l'ensemble des ratios sont effectués en utilisant un PIB issu de la base 2000, qui n'intègre donc pas l'impact du passage de la base 2000 à la base 2005. Les ratios de finances publiques seront revus à ce titre, le 13 mai prochain, sur 2010 et sur l'ensemble des années précédentes.

Ratios de finances publiques

	Taux en % du PIB			
	2007	2008	2009	2010
Déficit public notifié	-2,7	-3,3	-7,5	-7,0
Dette publique notifiée	63,9	67,7	78,3	81,7
Dette publique nette*	59,3	61,8	71,3	75,9
Recettes publiques	49,6	49,5	48,7	49,2
Dépenses publiques	52,4	52,9	56,2	56,2
Prélèvements obligatoires	43,2	42,9	41,7	42,2

* La dette publique nette est égale à la dette publique notifiée moins les dépôts, les crédits et les titres de créance négociables détenues par les administrations publiques sur les autres secteurs

Sources : Insee, DGFIP, DGT, Banque de France

Le solde public notifié 2010 s'établit à -136,5 milliards d'euros, soit -7,0 % du PIB, contre -7,5 % du PIB en 2009. Cette amélioration en part de PIB provient des recettes, qui passent de 48,7 % à 49,2 % du PIB. La part des dépenses dans le PIB est stable d'une année sur l'autre, à 56,2 %. Le taux de prélèvements obligatoires augmente de 0,5 point en 2010 à 42,2 % du PIB, sous l'effet de la hausse des impôts (+4,5 %), après la forte contraction enregistrée en 2009 (-8,1 %).

Dépenses et recettes des administrations publiques

	En milliards d'euros				
	2008	2009	2010	2009/2008 (%)	2010/2009 (%)
Dépenses de fonctionnement	353,8	366,4	376,2	3,6	2,7
dont conso. Intermédiaires **	98,0	102,8	107,7	4,9	4,7
dont rémunérations	247,0	254,3	259,3	3,0	2,0
Intérêts hors SIFIM	56,3	48,0	50,5	-14,7	5,2
Prestations sociales en espèces et en nature	454,6	479,5	496,0	5,5	3,4
Autres transferts et subventions	99,7	110,2	111,0	10,5	0,7
Acquisition nette d'actifs non financiers	65,6	67,8	61,0	3,3	-10,0
dont investissement	62,7	64,2	59,2	2,4	-7,8
Total des dépenses	1 030,0	1 071,9	1 094,8	4,1	2,1
Ventes et autres recettes de production	65,6	68,4	70,2	4,3	2,5
Revenus de la propriété	18,0	15,6	15,6	-13,2	0,1
Impôts	515,4	473,7	495,0	-8,1	4,5
dont impôts sur les produits et la production	288,6	284,9	287,4	-1,3	0,9
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	223,6	186,8	204,1	-16,5	9,3
Cotisations sociales effectives	315,1	316,9	322,7	0,6	1,8
Autres recettes*	51,3	54,2	54,3	5,6	0,2
Total des recettes	965,4	928,8	957,8	-3,8	3,1
Besoin de financement	-64,6	-143,1	-136,9		
Gains (+) Pertes (-) sur Swap	+0,3	+0,5	+0,4		
Déficit notifié	-64,3	-142,5	-136,5		

N. B. : le déficit public notifié se distingue du besoin de financement par la prise en compte des flux d'intérêts liés à des opérations de swaps effectuées par les administrations publiques (0,4 milliard d'euros en 2010).

* Y compris cotisations sociales imputées.

** Hors correction au titre des services financiers indirectement mesurés (SIFIM) sur les intérêts versés

Sources : Insee, DGFIP, DGTTrésor

En 2010, les dépenses décélèrent nettement (+2,1 % après +4,1 %), notamment sous un effet de contrecoup, consécutif à la mise en œuvre du plan de relance en 2009. Les consommations intermédiaires progressent de 4,7 %**, après +4,9 %**, et leur ralentissement est bien plus prononcé hors livraisons de matériels militaires (voir encadré). La masse des rémunérations versées décélère (+2,0 %, après +3,0 %). Les prestations sociales ralentissent (+3,4 % après +5,5 %) notamment du fait des prestations chômage (+8,1 % après +21,2 % en 2009) et de la non-reconduction de primes exceptionnelles versées dans le cadre du plan de relance. L'investissement baisse fortement (-7,8 %, après +2,4 %), celui de l'État comme celui des administrations publiques locales.

La charge d'intérêts augmente de 5,2 % après avoir reculé de 14,7 % en 2009. Cette augmentation ne s'explique pas par l'évolution des taux d'intérêt nominaux, qui ont baissé en moyenne en 2010, mais par l'accélération des prix à la consommation, qui joue sur la rémunération des obligations publiques indexées sur l'inflation, ainsi que par l'augmentation de la dette.

Les recettes reprennent leur croissance, mais ne retrouvent pas leur niveau de 2008 : +3,1 % après -3,8 % l'an passé. Les impôts sur le revenu et le patrimoine rebondissent (+9,3 % après -16,5 %), notamment sous l'effet de la reprise de l'impôt sur les sociétés (+13 Md€ après -28 Md€ en 2009) et de celle de la CSG (+1,1 Md€ après -2,6 Md€). Les impôts sur la production et les produits progressent plus modestement (+0,9 % après -1,3 %), du fait de mouvements contrastés. La TVA progresse fortement (+5,1 Md€ après -6,8 Md€ en 2009), de même que les droits de mutation (+2,4 Md€), qui retrouvent leur niveau de 2008. En revanche, la réforme de la taxe professionnelle se traduit par une baisse de prélèvements sur les entreprises. Les cotisations sociales effectives accélèrent (+1,8 % après +0,6 %) avec l'évolution de la masse salariale.

Capacité ou besoin de financement par sous-secteurs

En milliards d'euros

	2007	2008	2009	2010	2010-2009
État	-39,9	-55,6	-117,1	-121,5	-4,4
Organismes divers d'administration centrale (ODAC)	-8,9	-5,1	-4,6	9,1	13,8
Adm. publiques locales (APUL)	-7,7	-9,4	-6,2	-1,7	4,5
Adm. de Sécurité sociale (ASSO)	4,6	5,6	-15,2	-22,8	-7,7
TOTAL des administrations publiques	-51,9	-64,6	-143,1	-136,9	5,8

Sources : Insee, DGFIP, DGTTrésor

Le Grand Emprunt modifie significativement les soldes par sous-secteur. En effet, les dotations consommables (voir remarques) constituent des opérations non financières qui affectent les déficits par sous-secteur. Le déficit des ODAC est ainsi amélioré de 11,5 Md€ et celui de l'État dégradé d'autant.

Hors cet effet, la diminution du déficit des administrations publiques est donc principalement due à l'État (+7,1 Md€ hors Grand Emprunt), en raison de la reprise des recettes et du contrecoup consécutif à la mise en œuvre du plan de relance en 2009, et aux APUL, en raison de la diminution de leur investissement et du rebond des droits de mutations.

En revanche, le déficit des administrations de sécurité sociale se dégrade : les recettes, même si elles accélèrent (+1,9 % contre +0,2 % l'an dernier), progressent plus faiblement que les dépenses (+3,3 % contre +4,6 % en 2009). En effet, les prestations chômage et vieillesse restent dynamiques, du fait de la conjoncture et des évolutions démographiques.

Encadré : reclassement de la CADES et du FRR

Dans le cadre du passage à la base 2005, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) est reclassée du secteur des administrations centrales vers celui des administrations de sécurité sociale (ASSO). En effet, le statut et le rôle de la Cades ont considérablement évolué ces dernières années. D'une part, les montants en jeu, en même temps que la durée de vie de la Cades, ont été revus à la hausse, à la suite des différentes reprises de dette sociale. D'autre part, la Cades a évolué vers plus d'indépendance vis-à-vis de l'État, tant du point de vue des relations financières que d'un point de vue de gouvernance – le budget de la Cades figure dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale. Ce reclassement est effectué dès la date de création de la Cades (en 1996).

Le FRR est également reclassé au sein des administrations de sécurité sociale. En effet, la structure de financement a été fortement modifiée depuis sa création : elle est aujourd'hui dominée par des recettes de sécurité sociale (excédents CNAV, solde IEG, CSG, etc.). En outre, les mouvements à venir (transferts de ressources et d'actifs du FRR vers la CADES) militent pour un maintien des deux organismes dans le même sous-secteur.

Ces reclassements ont un impact notable sur les capacités de financement par sous-secteur : ces deux organismes étant fortement excédentaires, le solde des ASSO est amélioré de 8,5 milliards en 2010, et le solde des ODAC est dégradé du même montant.

Du solde d'exécution budgétaire au déficit notifié de l'État

En milliards d'euros

	2007	2008	2009	2010
Solde d'exécution des lois de finances	-34,6	-56,3	-138,0	-148,8
Corrections droits constatés	-1,2	1,7	7,5	-3,6
Opérations budgétaires traitées en opérations financières	-8,2	-1,3	10,5	28,9
Opérations non budgétaires ayant un impact sur le besoin de financement	4,1	0,4	2,9	2,0
Autres	0,3	0,3	0,4	0,4
Déficit de l'État notifié	-39,6	-55,3	-116,8	-121,1

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor

En 2010, le solde d'exécution budgétaire de l'État s'établit à -148,8 Md€, contre un déficit de -121,1Md€. Cette différence se justifie par plusieurs effets.

Tout d'abord, les dotations non consommables de l'État à ses opérateurs dans le cadre des « investissements d'avenir » et du Plan Campus n'affectent pas le déficit au sens de la comptabilité nationale, alors qu'elles sont prises en compte dans le solde d'exécution budgétaire. Ces dotations représentent environ 27 milliards d'euros.

Ensuite, l'État octroie un prêt à la Grèce, d'un montant de 4,4 Mds€. Celui-ci est une opération financière, qui accroît le solde d'exécution budgétaire mais n'affecte pas le déficit public.

À l'inverse, la correction au titre des livraisons de matériel militaire vient dégrader le solde public au sens de la comptabilité nationale par rapport au solde d'exécution budgétaire de l'État.

Remarques :

→ À la suite de la décision d'Eurostat du 9 mars 2006, les dépenses militaires de l'État sont comptabilisées depuis 2005 au moment de la livraison des matériels. Avant 2005, elles étaient enregistrées au moment des versements. Afin de ne pas compter deux fois les dépenses, le montant aujourd'hui enregistré au moment de la livraison d'un matériel est défacté des versements effectués à ce titre avant le 1^{er} janvier 2005. Dans le même temps, les dépenses budgétaires effectuées au titre de livraisons futures ne sont pas prises en compte. Il en résulte mécaniquement, dans les premières années d'application des nouvelles modalités de comptabilisation, une correction à la baisse du déficit. La correction des dépenses militaires à ce titre conduisait à réduire de 0,1 point de PIB par an le déficit public sur toute la période 2005-2009. En 2010, cette correction s'inverse du fait de livraisons de matériels militaires plus importantes que les paiements : elle dégrade le déficit de 0,1 point de PIB.

→ En 2010, les « investissements d'avenir », dans le cadre du « grand emprunt » sont financés par des crédits budgétaires. Leur gestion est confiée à des opérateurs chargés de mettre en place les procédures de sélection des projets et d'administrer les fonds qui seront versés aux bénéficiaires finaux. Selon les cas, ces opérateurs ont reçu des dotations dites « consommables » ou « non consommables ». Les dotations non consommables ne peuvent pas être utilisées par les opérateurs, elles sont au contraire déposées sur un compte de correspondant au Trésor. Ce sont les intérêts produits par ces dotations non consommables qui financeront les actions dévolues aux opérateurs. En comptabilité nationale, ces dotations non consommables ne font l'objet d'aucun enregistrement : les intérêts générés seront considérées comme des transferts aux opérateurs, au fur et à mesure qu'ils seront versés. À l'inverse, les dotations consommables (11,5 Md€ en 2010) sont enregistrées en transferts en capital de l'État aux organismes divers d'administrations centrales ; elles augmentent donc d'autant le déficit de l'État et améliorent d'autant le solde des ODAC.

Dettes annuelles au sens de Maastricht

À la fin de 2010, la dette des administrations publiques au sens de Maastricht s'élève à 1 591,2 Md€, soit 81,7 % du PIB.

La contribution de l'État à la dette publique a progressé de 77,2 Md€, une variation moins importante que son besoin de financement. La différence résulte d'une forte diminution de sa trésorerie (-22,8 Md€) ainsi que d'une hausse de +18,9 Md€ des dépôts des autres administrations publiques au Trésor¹. L'État perçoit également le remboursement d'une partie des prêts accordés au secteur automobile (2,2 Md€). À l'inverse, il finance des prêts à la Grèce à hauteur de 4,4 Md€. La dette des organismes divers d'administration centrale diminue de -3,7 Md€.

¹ L'endettement d'un organisme public auprès d'un autre organisme public n'est pas comptabilisé dans sa contribution à la dette maastrichtienne : c'est ici le cas de l'État vis-à-vis des autres administrations publiques au titre de leurs dépôts.

en raison du désendettement de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE ; -3,5 Md€) qui reçoit des remboursements de ses prises de participations dans des banques.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 160,6 Md€ à la fin 2010 contre 155,2 Md€ fin 2007, une hausse en lien avec leur besoin de financement (1,7 Md€) et l'augmentation de leurs dépôts (+3,3 Md€).

La contribution des administrations de sécurité sociale à la dette publique augmente de +19,5 Md€ pour s'établir à 170,6 Md€ fin 2010, une variation proche de leur besoin de financement. Les endettements du régime général, du régime agricole, de l'assurance chômage et des hôpitaux continuent d'augmenter afin de financer leurs déficits.

La dette des APU en fin d'année et sa répartition par sous-secteurs en Md€

	2007	2008	2009	2010
Ensemble des administrations publiques	1211,6	1318,6	1492,7	1591,2
État	932,8	1040,9	1167,8	1245,0
Organismes divers d'administration centrale	22,8	11,6	18,7	15,0
Administrations publiques locales	135,5	146,3	155,2	160,6
Administrations de sécurité sociale	120,3	119,9	151,1	170,6

Source : Insee, DGFIP, Banque de France

La dette des administrations publiques est principalement constituée de titres à long terme (Obligations assimilables du Trésor, Bons du Trésor à intérêts annuels...) émis par l'État. Par ailleurs, d'autres administrations publiques émettent des titres négociables : CADES, SPPE, UNEDIC, ACOSS. Au cours de 2010, l'encours de titres à long terme a progressé de 103,7 Md€; sa part dans la dette au sens de Maastricht augmentant de 2,4 points à 69,6 % aux dépens des titres négociables à moins d'un an, dont l'encours a baissé de 19,6 Md€, ce qui ramène sa part de 17,3 % à 15,0 %. Les administrations publiques locales ont plutôt recours à l'emprunt, en particulier à long terme, pour le financement de leurs investissements.

La dette des APU en fin d'année et sa répartition par instrument (en Md€)

	2007	2008	2009	2010
Ensemble	1211,6	1318,6	1492,7	1591,2
Dépôts	22,2	26,4	23,4	23,0
Titres autres qu'actions et participation, hors produits financiers dérivés	1002,5	1104,0	1262,5	1346,6
dont titres de court terme (*)	102,3	173,5	258,3	238,7
dont titres de long terme (*)	900,2	930,5	1004,2	1107,9
Crédits	186,8	188,2	206,8	221,6
dont crédits à court terme	21,7	13,2	19,2	27,9
dont crédits à long terme	165,1	175,0	187,6	193,7

Source : Insee, DGFIP, Banque de France

Définitions et éléments de comparaison :

La dette au sens du traité de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement. Ainsi, les intérêts courus non échus ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments ni les fluctuations du cours des titres. En revanche, la réévaluation de la valeur de remboursement des obligations indexées sur l'inflation (OATi et CADESi) est prise en compte chaque trimestre.

La dette au sens de Maastricht est consolidée : sont donc exclus de la valeur de la dette les éléments de passif d'une administration détenus par une autre administration. Il en est ainsi particulièrement des dépôts ; mais aussi des titres négociables.

La dette au sens de Maastricht ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers. En sont exclus les produits financiers dérivés ainsi que les autres comptes à payer et recevoir.

L'ensemble de ces éléments explique la différence observée avec le total des passifs publiés par la Banque de France dans le cadre des comptes nationaux.

Encadré : Impact du passage en base 2005 sur la dette publique totale et par sous-secteur

A la suite de l'intégration de nouvelles informations recueillies dans le cadre du changement de base, la part de la dette des administrations publiques détenues par d'autres administrations publiques a été révisée à la baisse et celle de la part de la dette détenue par d'autres acteurs à la hausse. La dette au sens de Maastricht s'en trouve ainsi augmentée. En effet, la dette au sens de Maastricht est consolidée, c'est-à-dire qu'on en exclut les éléments de passif des administrations publiques qui sont détenus par d'autres administrations publiques.

L'ancienne et la nouvelle chronique de la dette publique au sens de Maastricht est reprise dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, le reclassement de la CADES dans les administrations de sécurité sociale modifie la répartition de la dette de Maastricht par sous-secteur. La contribution des organismes divers d'administration centrale à la dette publique est ainsi révisée à la baisse et celle des administrations de sécurité sociale à la hausse depuis 1996, date de création de la CADES. L'endettement de la CADES s'élevait à 100,5 Md€ en fin d'année 2010.

Impact sur la dette publique

		2007	2008	2009	2010
Dette publique notifiée au 31 mars 2011	En milliards d'euros	1211,6	1318,6	1492,7	1591,2
	En % du PIB	63,9	67,7	78,3	81,7
Dette publique notifiée au 30 septembre 2010	En milliards d'euros	1208,9	1315,1	1489,0	
	En % du PIB	63,8	67,5	78,1	

Impact sur la dette publique et sur sa décomposition par sous-secteur en fin d'année 2009 (en Md€)

	Ensemble des administrations publiques	État	Org. divers d'adm. centrale	Adm. Publiques locales	Adm. de Sécurité sociale
Dette publique notifiée au 31 mars 2011	1492,7	1167,8	18,7	155,2	151,1
Dette publique notifiée au 30 septembre 2010	1489,0	1162,6	115,3	156,8	54,3

Éléments complémentaires sur la situation financière des administrations publiques

Fin 2010, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 478,6 Md€ (soit 75,9 % du PIB) en progression de 118,6 Md€ par rapport à 2009, soit 20,2 Md€ de plus que l'accroissement de la dette publique notifiée, brute. Cette plus forte hausse s'explique pour l'essentiel par une diminution de la trésorerie de l'État (-22,8 Md€). Les prêts de l'État à la Grèce, les remboursements des prêts aux constructeurs automobiles ainsi que les remboursements des banques à la SPPE sont sans effet sur la dette nette car ils affectent à due concurrence le passif et l'actif des administrations publiques.

La dette nette des APU en fin d'année et sa répartition par sous-secteur en Md€

	2007	2008	2009	2010
Ensemble	1123,6	1203,8	1360,0	1478,6
Dont : État	896,4	993,1	1094,0	1191,6
Organismes divers d'adm. centrale	18,8	-2,2	9,5	6,5
Administrations publiques locales	125,9	137,3	146,2	151,4
Administrations de sécurité sociale	82,5	75,7	110,3	129,1

Fin 2010, la valeur des actions cotées et des OPCVM détenues par les APU s'élève à 190,6 Md€, en diminution de 22,9 Md€ par rapport à fin 2009. Cette baisse correspond principalement à un effet de valorisation lié à l'évolution des marchés boursiers. Elle est accentuée par une diminution des détentions des organismes divers d'administration centrale en OPCVM.

Les actions cotées et les OPCVM détenues par les administrations publiques (en Md€)

	2007	2008	2009	2010
Ensemble des administrations publiques	302,8	197,7	213,5	190,6
dont : État	181,5	109,6	101,4	83,7
Organismes divers d'adm. centrale	21,8	9,8	23,9	20,8
Administrations publiques locales	0,6	0,4	0,7	0,7
Administrations de sécurité sociale	98,9	77,9	87,4	85,3

Encadré : de la dette au sens de Maastricht à la « dette nette » - autres actifs financiers liquides détenus par les administrations publiques

La dette au sens de Maastricht, brute, ne rend compte que d'une partie de la situation financière des administrations publiques.

Pour mieux éclairer cette situation et la soutenabilité des finances publiques, on peut mettre en regard de la dette publique notifiée, qui représente les passifs, certains actifs financiers détenus par les administrations publiques. Parmi ces actifs, on retient naturellement la trésorerie et les placements à court terme, dont la gestion est intrinsèquement liée à celle de la dette. Dans une perspective de plus long terme, et dans un souci de symétrie eu égard au champ de la dette brute notifiée, on considère également les actifs exigibles tels que les crédits et les titres de créances négociables détenues sur des acteurs privés. Ces instruments financiers sont évalués en valeur nominale, comme la dette au sens de Maastricht.

Ainsi, partant de la dette au sens de Maastricht, on construit ici une « dette publique nette » en retranchant les dépôts (trésorerie), les crédits, et les titres de créance négociables (à leur valeur nominale) que les administrations publiques détiennent sur les autres acteurs. Pour les sous-secteurs des administrations publiques, la dette nette est construite de la même façon, en retranchant à leur contribution à la dette publique notifiée les mêmes catégories d'actifs (à l'exception des actifs détenus sur d'autres sous-secteurs des administrations publiques).

Par ailleurs, les administrations publiques détiennent également d'autres formes d'actifs financiers, liquides, qui ne sont pas retranchés à la dette brute notifiée, et donc ne rentrent pas dans le périmètre de la « dette publique nette ». Ils correspondent à des actions d'entreprises cotées et à des titres d'OPCVM. La valeur de ces actifs est par nature plus volatile, car très dépendante de l'évolution des marchés boursiers.

Tableaux complémentaires sur les interventions publiques en faveur du secteur financier (1)

Dans sa décision méthodologique du 15 juillet 2009, EUROSTAT fait part de sa volonté de « publier, à partir de la seconde notification d'octobre 2009, des tableaux complémentaires relatifs aux activités visant à soutenir les institutions financières (comme par exemple les garanties d'État, les interventions des entités à vocation spéciale, les injections temporaires de liquidité). »

Ces tableaux complémentaires (voir annexe) permettent de rendre compte à la fois de l'impact effectif des interventions en question sur le déficit et la dette des administrations publiques et des risques additionnels résultant notamment des garanties accordées.

Pour la France, l'impact des interventions en faveur du secteur financier sur le déficit public au sens de Maastricht résultent en 2010 (voir tableau 1) :

- des intérêts versés au titre du financement des prises de participation de la SPPE (société des prises de participation de l'État), soit 17 M€ ;
- des intérêts et des dividendes à recevoir au titre des prises de participation de la SPPE, soit 410 M€ ;
- de la rémunération des garanties accordées par l'État à la SFEF (société de financement de l'économie) et à Dexia, soit 602 M€.

Au total, les interventions en faveur du secteur financier en 2010 ont contribué à amoindrir le déficit public de 1,0 Md€.

Tableau 1 : impact sur le déficit public des interventions en faveur du secteur financier en 2010

En millions d'€

A	RECETTES (a+b+c+d)	1 012
a)	Rémunération des garanties à recevoir	602
b)	Intérêts à recevoir	121
c)	Dividendes reçus	289
d)	Autres	0
B	DEPENSES (e+f+g+h)	17
e)	Intérêts à payer (2)	17
f)	Transferts en capital	0
g)	Appels en garantie	0
h)	Autres	0
C	C Gain (+) / coût (-) net pour les administrations publiques (A-B)	995

Fin 2010, l'endettement induit par le soutien aux banques s'élève à 0,8 Md€ contre 5,9 Md€ fin 2009 (voir tableau 2). Le remboursement des banques à la SPPE, qui voit ses participations passer de 6,8 Md€ fin 2009 à 2,5 Md€ fin 2010, ainsi que les revenus nets tirés de l'ensemble des interventions auprès des banques contribuent à diminuer la dette publique de 5,1 Md€.

Par ailleurs, fin 2010, les passifs contingents des administrations publiques liés aux interventions en faveur du secteur financier se montent à 90,6 Md€, dont 69,6 Md€ au titre des garanties apportées à la SFEF et 21,0 Md€ au titre de celles accordées à Dexia.

Tableau 2 : encours des actifs, passifs effectifs et passifs contingents des administrations publiques fin 2010 liés aux interventions en faveur du secteur financier

En millions d'€ (3)

	APU		hors APU
	Actifs (D=a+b+c)	Passifs (D=a+b)	Passifs contingents (D=d+e+f)
D Encours en début d'année 2010	6 751	5 896	100 111
a) Emprunts	0		
b) Titres autres qu'actions (4)	3 300	5 896	
c) Actions	3 451		
d) Passifs et actifs sous garantie (5)			22 847
e) Titres émis dans le cadre d'un dispositif de soutien à la liquidité (6)			0
f) Entités dédiées au soutien des banques (7)			77 265
D Encours de fin d'année 2010-	2 463	801	90 579
a) Emprunts	0		
b) Titres autres qu'actions (4)	1 000	801	
c) Actions	1 463		
d) Passifs et actifs sous garantie (5)			21 004
e) Titres émis dans le cadre d'un dispositif de soutien à la liquidité (6)			0
f) Entités dédiées au soutien des banques (7)			69 575

Notes méthodologiques :

(1) Ces tableaux retracent les interventions des administrations publiques en faveur du seul secteur financier. Les interventions s'inscrivant dans un cadre plus général de relance de l'économie sont exclues.

(2) Sauf dans les cas où il existe un financement dédié, les intérêts à payer sont estimés sur la base du coût moyen de refinancement de l'État.

(3) Tous les instruments du tableau 2 sont évalués à leur valeur nominale (valeur de remboursement) à l'exception des actions cotées ordinaires qui sont enregistrées à leur valeur de marché. C'est le cas des participations dans Dexia (263 M€ au 31 décembre 2010).

(4) Par convention pour les passifs, il s'agit de l'impact sur le bilan des administrations publiques des interventions (achat d'actions, de titres, etc.), des revenus financiers associés (nets des coûts de financement), ainsi que des remboursements des banques.

(5) Il s'agit d'actifs et de passifs en dehors du périmètre des administrations publiques. Les garanties des dépôts bancaires sont exclues. Il s'agit des garanties « actives » et non pas des plafonds de garanties annoncés dans les plans d'intervention. Dans le cas de la France, le montant de 21,0 Md€ au 31 décembre 2010 correspond aux garanties accordées à Dexia.

(6) Sont inclus sur cette ligne les titres émis par les États et échangés temporairement contre des actifs détenus par le secteur financier. La France n'est pas concernée.

(7) Ce sont des entités (« special purpose entities ») dans lesquelles les États ont un rôle significatif, incluant celui de garant, classées en dehors des administrations publiques. Dans le cas de la France, il s'agit de la SFEF, qui a une dette de 69,5 Md€ au 31 décembre 2010.